



COALITION BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

**DECLARATION DE LA COALITION BURUNDAISE DES
DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (CBDDH), SUR LES
ARRESTATIONS ARBITRAIRES DES DEFENSEURS DES DROITS
DE L'HOMME AU BURUNDI.**

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) s'indigne des abus et violations continus des droits humains sur la population burundaise en général et sur les défenseurs des droits de l'homme burundais en particulier. En plus des propos calomnieux, de stigmatisation et d'incitation à la haine contre certains défenseurs des droits de l'homme et leurs organisations préférés par certaines autorités tant publiques que politiques, elle enregistre ces derniers jours des violations des droits et libertés des défenseurs des droits de l'homme qui visent la restriction de l'espace civique.

Face à cette situation, la CBDDH est fortement préoccupée par la teneur des attaques de toutes sortes orchestrées par le Gouvernement du Burundi et relayées par son Porte-parole Mr. Philippe Nzobonariba, avec l'objectif de ternir l'image de certaines organisations ainsi que les leaders de la société civile indépendante dont la plus récente est l'amalgame autour d'une prétendue complicité avec l'Union européenne pour la déstabilisation du Burundi, en référence à l'assistance d'urgence octroyée aux défenseurs des droits humains menacés.

La CBDDH dénonce la série d'arrestations arbitraires survenues en date du 13 juin 2017, contre Aimé Gatore, représentant de

la PARCEM en commune Mbuye de la province MURAMVYA et de Marius Nizigama un habitant de la commune Mbuye de la même province, par le responsable du Service national des renseignements (SNR) dans les communes Bukeye et Mbuye. Les victimes ont été accusées de recruter des rebelles alors qu'ils étaient en train de préparer un atelier sur l'évaluation des conditions de détention en province Muramvya. Dans la même Province, Emmanuel Nshimirimana, représentant provincial de la PARCEM, a lui aussi été arrêté pour les mêmes chefs d'accusation en date du 17 juin 2017, par le responsable du SNR dans cette province.

De même, en date du 13 juillet 2017, Germain Rukuki, ancien employé de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi) et actuel représentant légal de l'association Njabutsa tujane a été arrêté arbitrairement par des éléments du Service national des Renseignements (SNR) à sa résidence sise à Ngagara, en commune Ntahangwa dans la Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, Germain est accusé de porter atteinte à la sureté intérieure de l'Etat. Son ordinateur et ses documents de travail ont été saisis et il a été conduit au cachot du SNR où il a passé quatorze jours avant d'être transféré mercredi 26 juillet 2017 à la Prison Centrale de Ngozi.

Ces arrestations arbitraires des défenseurs des droits de l'homme basées sur des fausses accusations en rapport avec leur travail de défenseurs des droits de l'homme, constituent une stratégie du Gouvernement du Burundi de décourager les défenseurs des droits humains à faire leur travail d'observation des droits humains et de dénonciation des abus dont certains agents de l'Etat se rendent coupables. Ces attaques ont un impact très grave sur la vie des premiers bénéficiaires qui sont les populations burundaises.

Compte tenu de cette situation, la CBDDH confirme que le Gouvernement du Burundi a failli à sa principale obligation de protéger sa population et le devoir de protéger ceux qui se consacrent à protéger les droits des autres comme c'est prescrit par l'article 2 de la Déclaration des Nation-Unies sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998.

Face à cette situation, la CBDDH réitère son soutien aux défenseurs des droits de l'homme victimes des abus et violations faites à leur encontre en vue de réduire au silence les organisations de la société civile indépendante. Elle encourage les membres de la société civile burundaise à rester fermes dans leur engagement pour la défense des droits de l'homme et de ne pas abandonner leur vocation malgré les moyens de coercition mis en place par le gouvernement pour les décourager.

La CBDDH condamne la détention des défenseurs des droits humains dans les cachots du service national de renseignement car constituant une procédure illégale et arbitraire et exige que le droit à un procès équitable soit garanti en toutes circonstances.

La CBDDH demande à l'autorité judiciaire à mettre fin à la détention illégale des défenseurs des droits humains susmentionnés par une libération immédiate et inconditionnelle ainsi que l'abandon de toutes les charges à l'encontre de ces défenseurs des droits humains.

Fait le 28/07/2017

Pour la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits
de l'Homme (CBDDH)

Vital Nshimirimana

Président